communiqués par l'administration du chemin de fer du Nord.

	1884 TONNES Expédit.	1884 TONNES Arrivages	1885 TONNES Expédit.	1885 TONNES Arrivages
Janvier . . .	2	159	22	662
Février . . .	5	226	4	439
Mars . . .	7	193	6	256
	14	578	32	1377

A ces chiffres, il faut ajouter les arrivages par canaux. En 1884, il est entré, à Roubaix, pendant le premier trimestre, 2,939 balles de coton par cette voie (service de la maison Bossut-Plichon, entre Dunkerque, Lille-Roubaix-Tourcoing). En 1885, ce chiffre a presque doublé; il a été de 4,969 balles.

La coté lainier de nos industries locales — peignage, filature et tissage — laisse beaucoup à désirer. Celles de ces industries qui traitent les laines fines sont toujours les plus délaissées.

La laine brute est en baisse, sur tous les marchés producteurs et consommateurs.

On a pu le constater aux dernières ventes de Londres, d'Anvers et, la semaine dernière encore, sur nos deux places, aux ventes publiques qui ont eu lieu en Bourse.

Puisque nous parlons de ces ventes, constatons, en passant, qu'à Roubaix, la moitié environ des lots des catalogues ont été adjugés.

Les déchets de fabrique se sont vendus avec un certain entrain ; mais les cours se sont ressentis de l'état difficile des affaires.

La *blousse* n'a pu obtenir les prix des dernières ventes.

Les arrivages de laines brutes par la gare de Roubaix, pendant le premier trimestre de cette année, ont été inférieurs de **838,000** kilogrammes, à ceux du trimestre correspondant de l'année dernière.

Voici le tableau qui se rapporte au mouvement de ce cette matière :

	1884 TONNES Expédit.	1884 TONNES Arrivages	1885 TONNES Expédit.	1885 TONNES Arrivages.
Janvier . .	896	3670	818	2781
Février . .	838	4772	899	4699
Mars. . .	856	6971	1050	7095
	2590	15413	2767	14575

On remarquera que, non seulement, les arrivages ont diminué, mais que les *réexpéditions* de laines brutes ont augmenté de 177.000 kilogrammes. En outre, il ressort de ce tableau que la diminution, sur les arrivages, s'est produite toute entière pendant le mois de janvier. Le mois de mars 1885 est en augmentation d'une centaine de tonnes.

Voici la statistique du mouvement de la houille et du coke :

1885

	HOUILLE Expédit.	HOUILLE Arrivages	COKE Expédit.	COKE Arrivages
Janvier . .	10	25.890	615	200
Février . .	10	19.535	467	190
Mars . . .	››	22.655	216	220
	20	68.080	1.298	610

1884

	HOUILLE Expédit.	HOUILLE Arrivages	COKE Expédit.	COKE Arrivages,
Janvier.	50	20640	539	160
Février.	310	24071	419	140
Mars.	260	23207	428	210
	620	67918	1386	510

A une quinzaine de wagons près, la consommation des deux trimestres a donc été la même, et cela à cause des forts arrivages de janvier 1885; mais il y a eu diminution de plus de cinq cents wagons pendant les deux mois de février et mars 1885.

Enfin, voici le tableau qui se rapporte au mouvement des tissus :

	1884 Expédit.	1884 Arrivage	1885 Expédit.	1885 Arrivage
Janvier . .	1867	305	2086	301
Février . .	1638	264	1607	272
Mars . . .	1552	269	1710	262
	5057	838	5403	835

D'une part, diminution de trois tonnes dans les arrivages, et, d'autre part, augmentation de 346 tonnes dans les expéditions de tissus du premier trimestre de 1885.

A ceux qui, en voyant ces chiffres, n'hésiteront pas à conclure que les affaires ont dû par conséquent, être plus actives, à Roubaix, pendant la saison qui vient de finir, que pendant la période équivalente de 1884, nous rappellerons ce que nous avons dit déjà, à propos de résultats semblables: une augmentation dans le poids des expéditions ne correspond pas toujours à une augmentation dans la valeur, ni dans les bénéfices. En outre, si le nombre des fabricants diminue chaque année, à Roubaix, celui des représentants de fabricants étrangers—de Fourmies, de Reims, par exemple—augmente dans des proportions égales. Roubaix devient un marché de tissus, et il s'y vend, de plus en plus, d'énormes quantités de marchandises fabriquées ailleurs.

Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de se réjouir de ce résultat, ni qu'il faille davantage s'en plaindre. Nous voulons seulement constater un fait, de nature à renseigner ceux qui s'intéressent aux statistiques qui résulte par le mouvement de notre gare. V. D.

Situation météorologique. — Un minimum s'est avancé près de nos côtes Ouest où le baromètre descend de 8 m/m; le vent est variable, faible sur la Manche et en Bretagne, il souffle fort du S.-O. en Gascogne.

La température monte sur tout l'est de l'Europe ainsi qu'au Sud-Ouest; ce matin, le thermomètre marquait — 2° à Kuopio, 8° à Berlin, Paris, 13° à Bordeaux, Odessa et 23° à Constantinople.

En France, le régime pluvieux va persister avec température inférieure à la normale. A Paris, depuis hier, la pluie est presque continue.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin 7° ./. au-dessus de zéro.
— 11 h. — 8° 6/. —
— 1 h. — 9° 8/ —

Hauteur barométrique : 743 5 m/m.

Observations météorologiques. — *Paris, 7 mai* — La pression barométrique est de 745 à Lorient ; 740 à Clermont ; 757 à Nice. — Dépressions sur les côtes ouest de la France, où le baromètre baisse de 2m/m. — Hausse de 7 à Nice. — Temps probable : Vent variable, ciel à éclaircies, quelques pluies. — Température assez douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES PROCESSIONS. — Si on ne savait déjà combien la cause des processions est populaire à Roubaix, l'empressement des citoyens à signer la pétition qui circule en ville le démontrerait éloquemment.

Jamais, peut-être, il ne s'est produit, à Roubaix, un mouvement de l'opinion publique aussi spontané et aussi significatif.

Nous avons fait distribuer, à chacun de nos abonnés ou acheteurs d'un numéro, un exemplaire de la pétition, et, en moins de quatre jours, on nous apportait plus de *vingt-trois mille* signatures.

Le mouvement, sans doute, ne s'arrêtera pas là : les signatures continuent à affluer dans nos bureaux, et le chiffre de 23,000 est sensiblement dépassé.

Les pétitionnaires appartiennent à toutes les conditions et à *tous les partis*; les ouvriers, surtout, sont nombreux ; le commerce de détail prend aussi une large place dans cette manifestation.

Le conseil municipal y a répondu en adoptant, mardi, le vœu présenté par M. Paul Dazin.

M. le maire de Roubaix abrogera, on n'en doute pas, l'inique et stupide arrêté de 1881, pris à la suite de scènes qui avaient été préparées et encouragées par des membres de la municipalité d'alors.

Reste à savoir ce que fera l'autorité supérieure.

Commissions municipales. — Les 1re et 6e commissions se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, le vendredi 8 mai, à 5 heures et demie du soir. Ordre du jour : 1° Sapeurs-Pompiers; habillement du corps; 2° Mise en état du matériel d'incendie; 3° Bouches d'incendie : demande d'un crédit ; 4° Réseau d'incendie ; appareils télégraphiques (réception) ; 5° Assurance contre les accidents ; 6° Société des courses. Club nautique. Fédération des sociétés de pêche (demande de subvention).

L'orage qui a éclaté subitement, jeudi matin, vers 9 heures, a causé un accident qui a failli avoir les conséquences les plus funestes.

La foudre est tombée sur le clocher de l'église St-Martin. Le fluide a perforé la boule de cuivre qui sert de base à la flèche, et est entré dans la loge du guetteur, par le tuyau du poêle : il a traversé le plancher, en y faisant un trou de 10 centimètres de diamètre, et est descendu à l'étage inférieur, où il a communiqué le feu à un tas de copeaux placé contre les parois, puis s'est perdu dans la terre, en suivant la muraille de la tour et après avoir gravement endommagé le mécanisme de l'horloge.

Tout cela n'a pas duré une seconde et la commotion a été telle, que, dans toutes les maisons voisines, les vitres tremblaient et divers menus objets s'entre-choquaient.

Par un hasard véritablement providentiel, les deux guetteurs ne se trouvaient pas en ce moment au haut de la tour : sans cela, ils auraient été infailliblement tués. Mais huit sonneurs étaient réunis au rez-de-chaussée, et se préparaient à sonner la grosse cloche, pour un convoi funèbre qui devait avoir lieu dans quelques instants. La foudre tomba, pour ainsi dire, à leurs pieds, et ces hommes furent d'abord étourdis par la violence de la commotion, et aveuglés par la poussière soulevée du sol.

Mais l'un d'eux, reprenant aussitôt sa présence d'esprit, et sentant une odeur de fumée qui descendait de la tour, comprit que le feu venait de se déclarer à un étage supérieur, et y monta immédiatement. Les flammes léchaient déjà les parois du clocher et menaçaient de se communiquer au reste, de ce réduit qui renferme un grande quantité de bois et autres matières inflammables.

Le sonneur, n'ayant pas d'eau sous la main, saisit une caisse renfermant des cendres et en versa le contenu sur le feu, qu'il parvint ainsi à étouffer partiellement. Puis, cet homme courageux, grâce à qui un grand malheur a pu être évité, redescendit en criant : Au secours ! Le premier moment de panique était passé. Les voisins et des passants complaisants s'empressèrent de monter, avec des seaux d'eau, et ce commencement d'incendie fut ainsi éteint en quelques minutes.

Nous devons louer, à ce propos, la rapidité avec laquelle les pompiers sont accourus. L'alarme était à peine donnée, qu'on mettait une pompe à vapeur en batterie, auprès de l'église, et que MM. le commandant Déaian et le lieutenant Bonnave-Pecqueur, se transportaient au haut de la tour.

Néanmoins, l'émoi avait été très grand, dans tout le quartier : il y avait assurément eu de quoi prendre peur, car la fumée s'était échappée avec force, à travers les abat-vent, et plusieurs étincelles s'étaient abattues sur l'immeuble occupé par l'*Hôtel de France*, au coin du contour St-Martin et de la Grande-Place.

M. le doyen Bertaux traversait cette dernière, au moment de la chute des tuiles : il était accompagné de M. Catteau, qui courut prévenir les pompiers, pendant que le vénérable doyen montait, un des premiers, au sommet de la tour.

On frémit en songeant au malheur qui aurait pu se produire, si l'incendie avait pris de l'extension et consumé le clocher.

Les dégâts sont peu considérables; le mécanisme de l'horloge a souffert, mais les réparations pourront être terminées dans quelques jours. Le fil qui met en mouvement la sonnerie des demi-heures a servi de conducteur à l'électricité. Détail curieux : le fluide, ayant rencontré, sur son passage, divers métaux, les a fondus, amalgamés et imprimé, sur des éclats de vitres la combinaison ainsi obtenue. Celle-ci a une teinte rose aux reflets d'or et exhale une odeur particulière de soufre. Au dire de tous les témoins, la foudre est tombée non sous la forme d'un globe de feu, mais en décrivant les zigzags bien connus.

Cet orage a été très court, mais il a eu une violence peu commune, et ses effets se sont fait sentir dans toute la ville, d'une façon assez bizarre. En effet, une grande perturbation a régné, durant toute la matinée dans le système des fils téléphoniques et télégraphiques, et il en est résulté un désarroi considérable dans les communications entre les abonnés du téléphone. Partout, les sonneries électriques ont joué d'elles-mêmes et pendant un temps assez long.

Au bureau municipal, notamment, il y avait une confusion inexprimable. Télégraphistes et téléphonistes étaient sur les dents et se souviendront de ce phénomène dont les suites n'ont pas eu de gravité.

La Société artistique de Roubaix-Tourcoing a fait parvenir, aujourd'hui, la somme de cent francs, obtenus par elle, pour les victimes de l'incendie.

C'est le 15 de ce mois que clôturera décidément l'exposition rétrospective, organisée par cette société.

Beaucoup d'amateurs des villes voisines continuent à venir, chaque jour, visiter les galeries de cette intéressante exposition, et se montrent très satisfaits de leur visite.

Nous engageons les Roubaisiens, qui n'ont pas encore vu l'exposition de la rue Nain, à s'y rendre sans retard.

On ne saurait, en effet, trop encourager ces sortes d'expositions, dont l'utilité et l'intérêt sont si appréciés, aujourd'hui, dans toutes les grandes villes européennes, car elles ne procurent pas seulement une satisfaction à la curiosité, mais aussi d'utiles sujets d'étude pour les industriels artistes de notre temps.

Interdiction d'un journal. — Par un arrêté du ministre de l'intérieur, pris en vertu de l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881, la circulation du numéro portant la date des 19 et 26 avril 1885, du journal l'*Insurgé*, publié à Bruxelles, est interdite sur le territoire français.

Fanfare Delattre. — Cette société doit aller, très prochainement, à Raismes (Nord), pour y donner un concert. La région du bassin houiller de Valenciennes et de celui de Charleroi, qui y confine, est une véritable pépinière d'excellents musiciens; elle fournira à nos concitoyens un auditoire d'élite.

La *Fanfare Delattre* se montrera, en cette circonstance, à la hauteur de la réputation qu'elle s'est acquise, et s'inspirera des souvenirs glorieux du concours de Paris.

Concours colombophile. — L'*Union fédérale colombophile* rappelle aux amateurs :

1° Son concours par zone, sur Clermont, le 10 mai, chez M. Henry Frady ;

2° Son concours général, dans un rayon de cinq kilomètres, sur Creil, le 14 mai (125 francs en prix d'honneur), chez M. Scatteman, rue de la Guinguette.

TOURCOING

Le conseil municipal se réunira en séances extraordinaires, les 8 et 12 mai 1885. Voici l'ordre du jour :

1. Acquisition d'une deuxième pompe à vapeur et autres objets concernant le service des secours d'incendies. — 2. Acquisition du mobilier d'un quatrième adjoint à l'école du Blanc-Seau. — 3. Acquisition d'un mobilier pour le bureau du préposé en chef d'octroi. — 4. Avis concernant divers legs faits à l'hospice, au bureau de bienfaisance et à la fabrique de St-Christophe. — 5. Réception de travaux. — 6. Installation de nouvelles bouches à incendie. — 7. Logements insalubres. — 8. Service des eaux. — 9. Kiosque de la place Thiers.

Rapports des commissions. — 1. Aqueduc de la rue des Cinq-Voies. — 2. Demande de M. Descat, pour l'établissement d'une passerelle.—3. Décompte des travaux de construction des halles. — 4. Cadrans Saint-Christophe. — 5. Demande de la fabrique Saint-Christophe, pour une contruction contiguë à l'église. — 6. Etablissement de bornes-fontaines.

Marcq-en-Barœul. — *Disparition.* — Un jeune enfant de six ans, Julien Verstraete, demeurant chez ses parents, près de l'église, au numéro 10 des maisons de M. Delcourt, a quitté le domicile paternel pour aller, dimanche, à la kermesse du Trou de la Madeleine, et n'a pas reparu depuis.

LILLE

Société des courses. — En annonçant la nouvelle décision prise par cette Société, relativement aux souscripteurs, nous avons laissé exister quelques lacunes. Pour compléter notre note, nous publions ci-après l'article VI des statuts, qui traite cette question :

« Indépendamment des membres fondateurs, la Société fait appel au concours des membres adhérents.

» Les membres adhérents qui souscriront l'engagement de payer pendant trois années au moins une cotisation annuelle de 60 francs porteront le nom de Souscripteurs.

» Tout souscripteur qui, avant l'expiration de la 3e année de sa souscription, ne fera pas connaître par une lettre écrite au président son intention de se retirer, sera considéré comme souscripteur pour une nouvelle période de 3 ans ; il en sera de même à l'expiration de chaque période triennale.

» Toutefois, les souscripteurs qui viendraient à quitter définitivement l'arrondissement au cours de leur engagement, auront la faculté de le résilier, en adressant leur démission au secrétariat de la Société, avant le 1er janvier de l'année à partir de laquelle ils entendent cesser de faire partie de la Société.

» La cotisation est due pour l'année entière, quelle que soit l'époque à laquelle la souscription ait eu lieu; en cas de décès du souscripteur, elle cesse d'être due.

» Les souscripteurs ont droit : 1° A une carte personnelle d'entrée dans l'enceinte du pesage et dans une tribune réservée tous les jours de course, durant la durée de leur engagement ; 2° à une carte de dame ou enfant valable dans les mêmes conditions.

» Ces cartes seront renouvelées tous les ans et remises à chaque souscripteur au secrétariat de la Société, sur le vu de la quittance constatant le versement de sa souscription. »

Incendie. — Mercredi, à 10 h. 1/2 la cloche de Ste-Catherine annonçait un incendie à la porte de Valenciennes. Les pompes de l'hôtel et du poste de la mairie se dirigeaient aussitôt dans cette direction.

L'incendie était beaucoup plus loin ; c'était au Mont de terre, garage du chemin du Nord établi pour l'embarquement des troupes.

Une locomotive, munie de deux wagons, dont l'un portant le n° 25,320 et était rempli d'éther, faisait une manœuvre; une des bonbonnes fuyait et l'éther couvrait le plancher, lorsque quelques étincelles du foyer de la locomotive chassées par le vent vinrent tomber dans le wagon qui, en un instant fut tout en feu.

On manœuvrait habilement pour mettre le train enflammé sur une voie de garage et débarasser les rails, sur lesquels plusieurs trains allaient arriver.

Le wagon rempli d'éther fut conduit près de la grue, sous une chute d'eau.

L'autre wagon, légèrement endommagé, fut de suite inondé et remisé. Quant au premier, il est entièrement détruit, il ne reste absolument que les armatures de fer.

L'éther est répandu sur le sol et, malgré l'eau et les cendres qui furent jetés à profusion, continue de brûler jusqu'à extinction.

Concours d'admission aux Ecoles normales primaires. — Une décision de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 29 avril 1885, permet aux candidats aux écoles normales primaires qui auront atteint l'âge de *quinze* ans avant le 1er octobre prochain, de se présenter aux examens d'admission.

Les demandes d'inscription, doivent être adressées à M. l'inspecteur d'Académie, directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord, à Lille.

Chambre syndicale des entrepreneurs de travaux de bâtiments de la ville de Lille, et de son arrondissement. Assemblée générale le lundi 11 mai, à cinq heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, salle des adjudications.

Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce jour est venu le procès intenté par le parquet contre M. Bonduel, prévenu de menaces de mort contre M. Ducoulombier, ex-gérant du *Lillois*.

M. Bonduel était assisté de Me Baggio. Me Boyer-Chamard a pris des conclusions demandant 1 fr. de dommages-intérêts au nom de M. Ducoulombier.

Après les plaidoiries très longues des deux avocats, le tribunal condamne M. Florent Bonduel à 25 francs d'amende et aux frais pour tous dommages-intérêts.

Les jouets d'enfant. — On sait que, depuis un certain temps, nos fabricants de jouets se plaignaient de la concurrence croissante que leur fait l'étranger. Une décision ministérielle, rendue par les départements du commerce et des finances, vient d'être prise, pour leur donner satisfaction.

Les tolérances en vertu desquelles les jouets étrangers, notamment ceux en plomb, en bois, en porcelaine, étaient admis à un droit inférieur à celui de la bimbeloterie, sont supprimées. Ces jouets acquitteront, désormais, la taxe de 60 fr. par 100 kilog., édictée par la loi du 7 mai 1881.

Quant aux jouets qui, en raison de la matière qui les compose, seraient susceptibles d'un droit supérieur à celui de 60 francs, ils auront à acquitter le droit afférent à cette matière : tel est le cas pour les jouets dont l'or, l'argent, l'aluminium, le platine et d'autres métaux précieux forment la base, ou encore pour les jouets en métaux dorés, argentés ou nickelés, les jouets en nacre, en écaille, en os, en corne, en ivoire factice, ainsi que pour les jouets confectionnés avec des tissus dont le droit spécifique serait sensiblement supérieur à 60 fr. par 100 kilogrammes.

En prévision des tentatives qui pourraient être faites pour éluder le nouveau droit, au moyen d'une importation des jouets par pièces détachées, présentés, sous la dénomination d'ouvrages en métaux, en verre, en porcelaine, etc., la même décision ministérielle porte que ces pièces détachées devront être imposées comme jouets.

Un noyé. — Jeudi matin, on a retiré du canal de la Deûle, façade de l'Esplanade, le cadavre d'un homme paraissant âgé de 30 ans. Il était vêtu d'un pantalon de drap noir, d'un veston marron. La taille est de 1m 62, les cheveux et la moustache sont châtains. Le corps ne porte aucune trace de violences. Il avait 15 centimes dans la poche.

Abus de confiance. — Il y a quelque quinze ou dix-huit mois, un certain nombre de commerçants furent visités par les agents d'une entreprise de publication parisienne, sorte d'almanach commercial de poche, qui entraînait, assuraient-ils, toute sorte d'avantages. Beaucoup de personnes accordèrent leur souscription et reçurent en échange le petit volume en question, dans lequel elles eurent la satisfaction de voir leur nom imprimé. L'année suivante, on leur réclama le prix d'un second abonnement, en leur annonçant qu'elles se trouvaient engagées pour trois années. La plupart se refusèrent nettement à assumer une charge qu'ils déclarèrent n'avoir pas consentie, leur adhésions ne portant aucune indication de périodicité. Ils articulent contre l'entrepreneur une accusation assez grave : celle d'avoir abusé de leur signature. Plainte aurait été, nous dit-on, déposée au parquet. L'éditeur parisien, de son côté, aurait manifesté l'intention de saisir de la question le tribunal de commerce de Paris.

NORD

Chemin de fer. — Le ministre des travaux publics vient d'autoriser la Compagnie du chemin de fer du Nord à livrer à l'exploitation, à partir du 10 mai courant, la ligne de Busigny à Hirson. Cette ligne a une longueur de 55 kilomètres 549 mètres et comprend, entre les stations de Busigny et d'Hirson, les haltes et stations suivantes : Becquigny, Vaux-Melain, Wassigny, Etreux, Bone, Nouvion, Buironfosse, La Capelle. Clairefontaine, Ohis-Neuvemaison.

La nouvelle ligne n'offrira aucun avantage au départ de Lille pour Hirson sur l'ancienne ligne de Valenciennes, car le parcours sera de 141 kilomètres au lieu de 126.

Crue de l'Escaut. — Les pluies des derniers jours ont eu, pour conséquence, une crue assez considérable de nos rivières. A Valenciennes, les eaux de l'Escaut se sont élevées de 75 centimètres et ont envahi les travaux de l'hospice général.

Le crime de Valenciennes. — On vient d'arrêter, comme coupable de l'assassinat du petit Lalou, le jeune Marck, qui a déjà passé en cour d'assises pour tentative d'assassinat sur son beau-père.

Douai. — Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la mort de M. le comte Ernest Martin du Nord. Nous apprenons aujourd'hui que notre regretté concitoyen, qui était profondément attaché à sa ville natale, a voulu, avant de mourir, laisser aux pauvres de Douai un généreux souvenir.

Dans un codicile à son testament, il lègue aux établissements hospitaliers de la ville de Douai une somme de 20.000 francs en souvenir de son père, M. le comte Martin du Nord, ancien garde des sceaux. La seule condition imposée à ce legs est que le nom de ce dernier soit donné à l'une des salles, dortoirs ou promenoirs, et qu'une plaque en pierre ou en marbre, portant gravés ces mots : « salle Nicolas Martin du Nord », soit scellée sur la porte d'entrée de la salle choisie.

Pitgam. — On annonce qu'un assassinat aurait été commis dans cette commune. Le parquet s'est transporté sur le lieu du crime.

Clary. — Dimanche ont eu lieu les élections complémentaires pour le conseil municipal.

Ont obtenu : MM. Placide Claisse-Millot, 336 voix élu, conservateur; Lemaire-Bouchez, républicain, 89 voix.

Caudry. — Les ouvriers ont quitté les ateliers. Une nouvelle grève se déclare — d'accord entre les ouvriers français et belges. — On chante la *Marseillaise* dans les rues.

PAS-DE-CALAIS

Le crime de Quaëdypre, dont nous avons donné, hier, tous les détails, a vivement ému la population de l'arrondissement de Dunkerque.

Vendredi matin, M. le docteur Duriau, médecin légiste, a fait l'autopsie du malheureux Verhippe et il a reconnu que celui-ci avait été étranglé avant d'être jeté dans la mare où il a été trouvé.

Mercredi matin, également, on a extrait les assassins de la prison de Bergues. Une foule énorme stationnait devant la prison. Des gendarmes ont fait la haie, sabre au poing, car des cris : « A mort ! à mort ! » étaient proférés. On voulait lyncher les assassins et notamment la femme Verhippe, qui n'a rien perdu de son assurance.

Calais. — *Statistique.* — Mouvement des voyageurs entre la France et l'Angleterre et *vice-versa* pendant le premier trimestre de cette année, par les ports de Calais et Douvres, Boulogne et Folkestone :

Calais et Douvres, 30,412 passagers. — Boulogne et Folkestone, 15,907.

Ces chiffres offrent une diminution de 4,396 passagers pour Calais et de 3,631 pour Boulogne, sur la période correspondante de 1884.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 mai — Georges Verheuneman, rue du Tilleul, grande cité, 15. — Jules Charlet, rue de l'Alma, cour Wattel, 15. — Albert Barenne, rue de Rollin, 96 — Louis Retur, rue de Mons, maisons de M. Emile Herchuez. — Estelle Bourgois, rue Turgot, cité Turgot, 2.— François Herman, rue du Pile, maisons de M. Duhamel, 8. — Alice Gossart, rue de l'Epeule, 153. — Juliette Caby, rue des Filatures, cour Cappaert, 39.

MARIAGE. — Entre : Henri Carpentier, 28 ans, employé de commerce, et Clémence Moulard, 22 ans, modiste.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 mai. — Philomène Martin, 41 ans, ménagère, rue Pierre-de-Roubaix, 85. — Désiré Steenwerchers, 6 mois, rue des Longues-Haies, cour Vreman, 42. — Marthe Wytteman, 8 jours, rue du Pile, 176. — Amélie Debruyne, 4 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 54. — Marie Claerhoudt, 22 ans, bobineuse, rue d'Italie, 22. — Elise Collin, 68 ans, ménagère, rue de l'Ermitage, cour Billot, 8. — Jules Maesen, 22 jours, rue des Fossés, cour Delacroix, 78. — Noël Leman, 71 ans, pensionnaire de l'Hospice. — Henri Vantomme, 52 ans, dresseur, rue Daubenton, 192.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 mai. — Jeanne Gyselinck, rue Delobel — Auguste Beirnaerts, au Blanc-Seau. — Camille Quivy, rue des Cinq-Voies. — Jeanne Bulteel, à la Croix-Rouge. — Achille Leman, rue de Tournai.

Du 6 mai.— Jeanne Thomassin, rue de Paris. — Augustin Cosyns, rue Vandevenne. — Fleury Hermache, contour de l'Abattoir. — Marie Desurmont, rue de Renaix. — Marie Decaesteke, rue de Lille.

MARIAGES du 6 mai — Entre : Gustave Vys, 24 ans, employé de commerce, et Hortense Desrousseaux, 27 ans, sans profession. — Charles Matton, 36 ans, jardinier, et Marie Ladesou, 58 ans, sans profession.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 mai. — Jules Coorevits, 32 ans 3 mois, fileur, à la Croix-Rouge — Jean Hollebecq, 75 ans 11 mois, cultivateur, Pont-de-Neuville. — Silvie Depoitere, 36 ans 8 mois, sans profession, rue Saint-Jacques. — Modeste Vanheck, 79 ans, sans profession, rue du Bus.

Du 6 mai. — Néant.

Etat-civil de Marcq-en-Barœul. — NAISSANCES de la semaine — Marie Vandelanoine, au Molinel. — J.-B. Pluquet, au Quesne. — Charles Delemar, aux Rouges-Barres — Ernest Benoit, chemin des Peupliers, — Louise Desailly, au Plouy. — Léonie Roger, rue d'Orchies. — Emile Duselager, au Molinel.

MARIAGE de la semaine. — Eugène Rive, d'Effrey (Aisne) et Mathilde Deloe, de Marcq.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS de la semaine. — Maria Lerminet, 6 mois, à l'Entrepôt. — Angèle Vaelkens, 3 mois, au Plouy. — Julie Samson, 9 mois, à la Rive. — Julie Delebecq 41 ans Quesne — Elisa Montagne 61 ans à l'Herrengrie. — Léa Fasseur, 18 mois, au Quesne. — Marie Parsy, 9 mois, rue de Tourcoing. — Désiré Bonte, 5 ans, au Plouy. — Désiré Descamps, 40 ans, rue Chuffart. — Adèle Despatures, 60 ans, rue des Peupliers.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DEBRUYNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Amélie-Romaine DEBRUYNE, décédée à Roubaix, le 6 mai 1885, à l'âge de 3 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le jeudi 7 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-de-Roubaix, 54.

Les amis et connaissances de la famille LEMAN-ECK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joël LEMAN, décédé à Roubaix, le 6 mai 1885, dans sa 72e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 8 courant, à huit heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice-civil.

Les amis et connaissances de la famille VINCENT-LEFEBVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-François-Joseph VINCENT, veuf de Dame Julie-Anastasie GRAVE, décédé à Linselles, le 5 mai 1885, à l'âge de 71 ans et 4 mois, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 8 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Linselles. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Bassée.

L'Obit du Mois sera célébré le lundi 15 juin 1885, à 9 heures, en la même église.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le vendredi 8 mai 1885, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Zélie VANDEMBULCKE, décédée à Roubaix, le 8 avril 1885, dans sa 22e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 11 mai 1885, à dix heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Charlotte-Nathalie BARATTE, épouse de Monsieur Eugène CORDONNIER, décédée à Roubaix, le 13 avril 1885, dans sa 25e année, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 11 mai 1885, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Félix CROQUEZ, représentant de commerce, époux de Dame Pauline FRIXON, décédé à Roubaix, le 29 avril 1884, dans sa 51e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Courtrai. — Un fait d'une extrême gravité, et au sujet duquel nous possédons, dit la *Chronique*, les détails suivants, que nous ne pouvons toutefois garantir et qui émanent cependant d'une personne digne de toute notre confiance.

« Depuis quelques jours, un cultivateur d'I... (une petite ville des Flandres) avait un bœuf malade; il fit prendre du lait et certains autres remèdes vulgaires à la bête, qui, malgré cela, alla de mal en pis, si bien que le cultivateur, que nous appellerons X..., se décida à conduire l'animal chez un boucher de l'endroit, lequel abattit le bœuf il y a quatre ou cinq jours.

» La viande fut vendue à bas prix, et un grand nombre de personnes de la localité en achetèrent et en mangèrent. Or, la plupart d'entre elles ressentirent bientôt les symptômes d'empoisonnement et elles ne tardèrent pas à être prises d'affreuses coliques.

» Le beau-frère de X..., au nombre de ces personnes, a été si violemment atteint qu'il est tombé mourant au pied de son lit; ce malheureux a été enterré samedi.

» On assure qu'une vingtaine d'habitants de cette petite ville sont, de ce fait, gravement malades : la plupart sont alités ; on craint de nouveaux décès.

» Le parquet de Courtrai est arrivé samedi, par l'un des trains du matin, à I..., pour y ouvrir une instruction au sujet de cette grave affaire.

» X..., qui serait arrêté déjà, dit-on, n'aurait pas soumis sa bête à l'examen du vétérinaire avant de la faire abattre. »

FEUILLETON DU 8 MAI — (N° 31).

BOUCHE-VERTE

TROISIÈME PARTIE

IV

(SUITE

— Ce ne sera rien, fit-elle ; c'est, comme vous le disiez, une petite attaque de nerfs. Gilberte est revenue à elle... il me semble même qu'elle a de meilleures couleurs... Peuh ! nous viendrons à bout de cette vilaine mystérieuse maladie.

— Madame la supérieure, dit Saint-Jorry en fixant un œil grave sur la sœur Saint-François, je vais tout à l'heure vous demander un renseignement, mais, en attendant, daignerez-vous me permettre de vous donner un avis ?

— Mais, je vous en conjure, Monsieur.

— Votre maison a-t-elle quelque succursale en province ?

— Mais oui, à Toulouse, à Lyon, à Bordeaux.

— Eh bien, envoyez au plus vite la petite Gilberte dans une de ces maisons-là.

— Pourquoi donc ?

— Parce que je crois qu'il est nécessaire de la déplacer.

— Vous soupçonnez donc ce qu'elle a ?

— Moi, pas du tout !

— Eh bien, alors !

— Eh bien, alors, je crois que *ce qu'elle a*, quoi que ce soit, n'est pas loin d'ici, et que, par conséquent, un déplacement est nécessaire.

— Mais qu'entendez-vous parce qui n'est pas loin d'ici ?

— Je ne sais pas.

— Mais enfin.

— Je ne sais pas, vous dis-je. On peut voir clair dans la moitié d'une question, tandis que l'autre moitié reste dans une obscurité complète. Je crois, je *suis sûr* même qu'il y a *ici près* quelque chose qui mine la petite Gilberte et qu'un déplacement s'impose.

— Vous avez peut-être raison, mais il me coûte de me séparer de Gilberte sans savoir ce que... d'ailleurs elle est mieux soignée ici... Enfin nous verrons !... Passons au renseignement que vous vouliez me demander.

— C'est bien simple, Madame la supérieure. Avez-vous conservé des relations épistolaires avec Mme de Mortray.

La supérieure tressauta.

— Ah ! la pauvre femme ! s'écria-t-elle, ah ! ma pauvre Gabrielle !... Et ce marquis de Claveyrouse ! un Pasquriel de Claveyrouse !... que l'on vient de condamner à mort !... Croyez-vous que l'Empereur le laissera exécuter ! Ah ! ce serait affreux !... et cependant il est coupable !... bien coupable !... hélas ! c'est moi-même qui ai dû porter au ministre la preuve de sa culpabilité !... Mais je vous demande pardon, je m'égare ! tout ce a m'a fait tant de peine... Vous voulez savoir si Mme de Mortray m'a écrit ?...

— Oui, Madame la supérieure.

— Sans doute pour connaître sa résidence actuelle ?

— Oui, Madame.

— Eh bien, la dernière lettre de Mme de Mortray était datée de Poitiers. Mais je sais que la pauvre mère a quitté Poitiers.

— Je le sais aussi ; mais où est-elle ?

— Je crois qu'elle est à Marseille, du reste j'ignore absolument son adresse. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'un jour, à Poitiers, chez les religieuses où elle s'était retirée, elle reçut la visite d'un personnage mystérieux, un homme bizarre, d'une laideur effrayante, mal vêtu, mais parlant avec un certain choix d'expression. Elle consentit à le recevoir.

Cette visite parut l'impressionner beaucoup, et même faire une sorte de diversion à sa douleur. Immédiatement, elle manifesta le désir de partir pour Marseille ; mais elle n'a donné son adresse à personne.

— Et elle est partie seule ?

— Je l'ignore.

— C'est étrange.

— Assez étrange, en effet. Cependant, je crois que la pauvre femme a voulu tout simplement se délivrer de certaines curiosités indiscrètes et affligeantes.

— Mais ce... visiteur, qui semble avoir déterminé son départ.

— Un reporter de journal, peut-être, reprit la supérieure en souriant.

— C'est possible, en effet. Mais je soupçonne un mystère. Quoi qu'il en soit, vous supposez Mme de Mortray à Marseille.

— Je suis à peu près sûre qu'elle y est.

— Et lui connaissez-vous quelques amis en Provence ?

— Non !... d'ailleurs, je ne suis jamais allée dans ces contrées-là. Cependant, comme M. de Mortray était marin, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que sa veuve eût des relations à Marseille. Vous devriez savoir cela, vous, un ami intime de sa famille.

— Je le devrais, oui... mais je l'ignore. Enfin ! je vous remercie très respectueusement, Madame la supérieure, et je vais prendre congé de vous.

La supérieure remonta dans la chambre où l'on avait couché Gilberte.

La jeune fille semblait dormir paisiblement.

— Est-on allé chercher le médecin ? demanda la supérieure.

— Oui, Madame, répondit une sœur infirmière.

La sœur Saint-François s'assit au chevet de la petite malade, et manifesta le désir de rester seule près d'elle.

— Pauvre enfant, murmura-t-elle, en regardant Gilberte qui pleurait dans son sommeil.

V

Le médecin du couvent de Miroville, le docteur Primauger, était, comme on le sait, ce vieux praticien qui m'avait donné ses soins lorsque l'impression causée par l'assassinat de Gabrielle m'eut occasionné une maladie assez inquiétante.

Comme Saint-Jorry, dont il était le voisin et l'ami, M. Primauger habitait tour à tour Châtillon et Paris. Il en prenait à son aise, n'ayant conservé qu'une très minime partie de sa clientèle, jadis une des plus importantes de la capitale et de ses environs. Du reste, il avait bien mérité le repos, qu'il s'accordait à lui-même, par un demi-siècle de travaux et de pratique.

Au physique, c'était un homme d'assez grande taille, à physionomie douce, intelligente, un peu rêveuse. Il portait de longs cheveux flottants et des favoris d'un blanc laiteux. Malgré son grand âge, il avait conservé ses dents et son appétit. Il passait même pour gourmet. ses manières étaient polies, aimables, peu empressées, cependant.

Comme homme, M. Primauger passait pour bon et foncièrement honorable.

Comme savant, il était très connu et très admiré. Ses ouvrages de médecine et en particulier ses *Considérations sur les affections nerveuses* et son *Traité des fluides nerveux* comptent parmi les œuvres les plus considérables de la science moderne.

On regardait aussi M. Primauger comme un praticien des plus distingués. Mais on lui reprochait un manque fâcheux de décision.

En somme, c'était une nature à la fois riche et défectueuse.

Tout en connaissant mieux que ses plus distingués contemporains les affections nerveuses, il devenait parfois impossible au chevet des gens nerveux. Obtenir une réponse nette et carrée du savant vieillard était la chose la plus difficile du monde, et souvent il renouvelait avec ses clients la scène de *Trouillogan* avec *Panurge* ou de *Marphurius* avec *Sganarelle*.

. . . .

En rentrant chez lui, pour se disposer à son départ, Saint-Jorry trouva le vieux docteur qui l'attendait.

— Tiens ! vous voilà, docteur, dit-il d'un air préoccupé.

Le docteur se leva et tendit la main à Saint-Jorry, avec une vivacité qui n'était guère dans ses habitudes.

— Ah ! dit-il, je suis bien aise de vous voir. Qu'êtes-vous donc devenu depuis hier soir ?

— Ah ! je n'ai pas perdu mon temps, allez !...

— Vous n'êtes pas homme à le perdre jamais, mais j'aurais voulu vous voir à la suite du jugement de l'affaire de Miroville. Je regrette de n'avoir pu assister à l'audience car vous savez combien cette affaire m'a passionné. Enfin, quelle est votre impression actuelle ?

— Je vais vous le dire, cher docteur, mais je vous préviens qu'elle va vous faire bondir.

— Oh ! ne craignez rien, à mon âge, je ne bondirai pas bien haut.

— Eh bien ! Claveyrouse est innocent.

— Eh ! eh ! j'ai peine à me retenir d'aller choquer ma vieille tête à votre plafond, mon bon ami.

Saint-Jorry s'assit en face du docteur et lui frappa doucement le genou en s'approchant de son visage.

— Ecoutez bien ceci, docteur, dit-il.

Et rapidement, mais chaleureusement, le vieux comédien répéta au médecin ce qu'il m'avait dit à moi-même, puis au préfet de police sur l'exclamation de Claveyrouse ; au moins l'impression qu'elle lui avait causé, et sa prétention à juger *infailliblement* de la *sincérité* du prétendu coupable, grâce à sa faculté d'observation et à son étude approfondie de l'art de dire.

— Eh !... eh !... répondit le docteur, peut-être avez-vous raison car... enfin... oui...

Et comme il n'était pas personnellement en jeu, qu'il ne devait pas se prononcer lui-même, son esprit reprit toute sa hardiesse théorique et il s'écria :

— Parbleu !... Pourquoi l'art de dire ne serait-il pas une science comme la médecine ? Le moindre carabin peut juger, à certains symptômes dont la portée échappe au vulgaire, de l'état d'un organisme physique; pourquoi un homme de théâtre, qui a longtemps et profondément étudié les diverses expressions, les diverses manifestations de la pensée humaine, ne pourrait-il juger sur la façon dont une seule phrase a été prononcée, de l'état mental de celui qui a prononcé cette phrase ?... Voici un malade : les accidents de sa maladie se sont arrêtés : sa pensée est plus nette ; ses souffrances ont peu à peu disparu. Tout le monde le croit mieux ; lui-même se croit sauvé ; mais le médecin voit clair comme le jour, et sans qu'il puisse douter, que la prétendue amélioration signalée n'est qu'une traîtrise de la mort qui s'approche. A quoi le voit-il ? A un simple pincement du nez, à une simple courbe des lèvres. Le *facies* du prétendu convalescent est le *facies* d'un mourant ; l'entourage du malade, le malade lui-même, prennent pour un retour à la santé ce qui n'est qu'un commencement d'agonie. Et, dans ce cas, le plus médiocre praticien, le moins habile infirmier, la plus ordinaire des sœurs de charité, bref, quiconque a l'habitude des lits de mort, ne peut concevoir le moindre doute... Eh bien, pourquoi un homme comme vous, un homme né avec des facultés exceptionnelles; dont l'habitude de l'observation est devenue une seconde nature ; accoutumé depuis de longues années à étudier la vie réelle et la vie factice du théâtre *et à comparer ces deux existences entre elles* ; pourquoi, dis-je, cet homme ne saurait-il pas lire dans l'expression d'une pensée comme un médecin *ordinaire* lit dans l'expression d'un visage ?

— A la bonne heure, docteur, s'écria Saint-Jorry enthousiasmé. Voilà qui s'appelle prendre mon parti complètement et de bonne grâce. Et maintenant, excusez-moi, mais je vais tout préparer pour mon départ.

— Vous partez, cher ami ?

— Oui.

— Pour longtemps ?

— Je n'en sais rien du tout.

— Et vous allez...

— Je ne le sais pas au juste.

— Diable !... vous m'accusez quelquefois de jouer les Marphurius, mais il me semble que...

(*A suivre*) SIMON BOUBÉE.